

François D'Avaugour (1462 - 1510), demi-frère d'Anne de Bretagne,

ou comment la France généreuse récompense ceux qui trahissent leur pays.

(Extraits de « L'IGNOBLE GUERRE D'INVASION DE LA BRETAGNE).

Le duc François II, aimait les femmes, et eut de nombreuses maîtresses. Il s'était attaché à Antoinette de Maignelais, courtisane de haute volée, ancienne maîtresse de Charles VII, cousine d'Agnès Sorel, qui fut elle-même la maîtresse du roi, et lui donna plusieurs enfants. Antoinette, ses charmes ayant déjà servis, le suivit à Nantes, lorsqu'il devint duc de Bretagne. De cette dame, mariée par le roi à un sieur de Villequier, il eut plusieurs enfants, dont deux fils, prénommés François et Antoine, et une fille prénommée Françoise. (voir plus haut, page ...). On dit des bâtards qu'ils furent aimés par leur père autant que ses enfants légitimes, et qu'ils partageaient ensemble leurs jeux dans la cour des résidences paternelles. François, seul fils survivant de cette union illégitime, né en 1462, avait été très largement pourvu de bienfaits, tant par sa mère que par son père. Il devint, par la bonté de son père, seigneur de Clisson, comte de Vertus (1485), comte de Goello, baron d'Avaugour, capitaine de Saint-Malo. Son père avait ressuscité pour lui la baronnie d'Avaugour, première baronnie du duché, le 24 septembre 1480. Cette importante seigneurie avait été confisquée par ses prédécesseurs, en raison d'un crime de lèse-majesté :

François par la grace de Dieu Duc de Bretagne, Comte de Montfort, de Richemond, d'Etampes et de Vertus,

Comme il nous appartient, à nous et à personne d'autre, dans notre pays et Duché de Bretagne, en vertu de nos droits Royaux, souverainetés, et noblesses, de créer, d'ordonner, et d'instituer ceux de nos sujets qu'il nous semble bon, et qui le méritent, en Comtes, Barons, et autres grands degrés et états de noblesse, pour nous servir et pour le bien de la chose publique dont nous sommes le Seigneur, le Protecteur et l' Administrateur,

Et que de longue date et ancien temps, l'état, l'honneur, et la magnificence de notre Seigneurie & Principauté ait été par nos prédécesseurs en d'autres temps régis et gouvernés par des Rois et en d' autres temps par des Ducs et Princes

Nous faisons savoir que, siégeant en nos Etats, à la supplication et requête, et par le conseil, l'avisement et la délibération de nos Etats, nous avons créé, institué et ordonné par les présentes François de Bretagne, notre fils, Baron de la Baronnie d'Avaugour avec ses droits, prérogatives, et prééminences, avec les terres et Seigneuries de Chastelaudren, Lanvolon et Pempoul ou Gouellou, nous réservant à nous les droits de notre souveraineté avec l'hommage-lige, rachat et justice ...

Et que François de Bretagne notre fils, Seigneur de Clisson, jouisse héritellement et perpétuellement pour lui et ses héritiers procréés de sa chair en mariage et non autrement.

Dès-à-présent, nous l' avons reçu son hommage-lige, par le serment qu'il nous a fait, de bien et loyalement nous obéir et servir contre tous ceux qui peuvent vivre et mourir, ainsi que ledit fief le doit.

Si notre fils François de Bretagne décède sans héritiers ou héritières procréés de sa chair, ou que la ligne issue et descendue de lui défaudrait, nous avons, à la requête et par le *conseil*, avis et délibération de nos Prélats, Barons et autres gens de nos Etats donné et transporté à notre fils Antoine de Bretagne, Seigneur de Chasteaufromont, ladite Baronnie d'Avaugour avec lesdites terres, pièces et Seigneuries de Chastelaudren, Lanvolon et Penpoul, pour en jouir héritellement et perpétuellement, lui et ses héritiers procréés de sa chair, comme ci-dessus,

Nous avons concédé et octroyé à notre fils François de Bretagne Seigneur de Clisson, et s'il décède, nous avons notre fils Antoine de Bretagne créé, ordonné et institué Baron de ladite Baronnie d'Avaugour et Seigneur desdites terres et Seigneuries avec leurs droits, prérogatives et prééminences ainsi que devant.

Car cela est notre plaisir

Donné en notre ville de Vannes, en nos Etats le 24.Septembre l'an 1480. (Texte simplifié et traduit en français moderne).

Mais cela ne suffit pas au sieur d'Avaugour. Il entrevoyait un destin plus brillant que celui que lui réservait le duché. Ayant renoncé à ses prétentions au titre de duc, à la demande de son père – en raison de sa bâtardise -, il représente celui-ci au sacre du roi Charles VIII à Reims, le 30 mai 1484. Le duc, invité, ne s'est pas dérangé pour y assister (lettre du 5 avril 1484, in Pélicier page 226). Les grands vassaux de la couronne de France sont obligatoirement présents au sacre des rois. C'est pour eux à la fois une obligation et un honneur. Le duc d'Orléans, en particulier, y est présent. Egal en dignité au roi de France, François II n'a pas été présent, pas davantage que le roi d'Angleterre ou les autres souverains européens. Il pense, d'ailleurs que sa dynastie était bien plus ancienne que celle des Valois, et la considère avec hauteur, presque avec mépris.

La présence des pairs est également requise, comme une obligation de leur dignité. Il y a longtemps que les ducs de Bretagne ont répudié la qualité de pairs du royaume, distinction honorifique utile en son temps, mais qui, avec les décennies, était devenue un danger de mainmise et de prétentions du roi de France sur le duché , comme nous l'avons dit. C'est à l'occasion du sacre, probablement, que des avances ont été faites à Avaugour par les Beaujeu, pour l'attirer dans le camp français. (Planiol Marcel, tome 3, page ...)

Le conflit entre le père et le fils, outre le refus par François II de reconnaître à son fils le droit de prétendre lui succéder sur le trône, tient à plusieurs causes.

Le duc a refusé que son fils épouse la sœur du vicomte de Rohan, son beau-frère et ennemi détesté. Ce mariage aurait accru la puissance du fils face à son père, celle du vicomte face au duc, et sûrement aggravé le conflit violent entre le duc François et Rohan, lui-même candidat obstiné au trône. C'eût été une cause supplémentaire de désordre, dans un pays qui n'en était pas privé.

(a) « Messieurs de Rohan et d'Avaugour ont prié Mr de Comminges, qu'il veuille bien parler au duc pour le mariage dudit seigneur d'Avaugour, et de la sœur dudit sieur de Rohan, ce que la duc n'a pas voulu consentir ».+++ (Morice, III, 534).

D'autre part, le duc François s'est opposé à l'entrée de son fils dans l'ordre de chevalerie de Saint-Michel, créé par Louis XI en 1469. Mais le fils s'est dispensé du consentement de son père.

Le duc, créant un esclandre, avait lui-même refusé d'entrer dans cet ordre. Philippe Contamine a exposé, dans une communication remarquable au colloque de 1982, à Brest, les raisons de ce refus. Le roi, créateur et grand maître de l'Ordre de Saint-Michel, tient sous son autorité ses membres, qui sont tenus de lui obéir, notamment en cas de guerre. Souverain et roi lui-même dans ses États, ne devant obéissance à personne, François II ne peut évidemment accepter de se mettre dans cette situation, qui le rendrait dépendant du roi Louis XI ; lequel, d'ailleurs lui a tendu ce piège, sachant très bien dans quel but, sous couvert d'un prétexte honorifique. Dans une longue lettre rédigée par ses conseillers, dans des termes diplomatiques mais très fermes et très argumentés, le duc répond au roi que sa dignité desouverain de la Bretagne lui interdit de côtoyer dans un ordre étranger des seigneurs dont certains ne sont rien au regard de ce qu'il est lui-même, et que, maître dans ses États, il qu'il ne peut accepter d'être placé sous l'autorité du chef de cet ordre. Entre autres raisons pour refuser d'entrer dans l'ordre de Saint-Michel, le duc dit à Louis XI :

« Le Duc de Bretagne, qui a la charge de toute sa nation, et qui (en raison de son importance), ne peut aller à la guerre sans (une) grande armée, et sans (une) grande compagnie (= beaucoup de gens), mettrait en danger sa personne et son pays ».

Formulation remarquable, relativement courtoise, mais claire. Le roi affecte de considérer ce refus comme une insulte : une manière supplémentaire de chercher noise, sans aucune raison, au duc de Bretagne et, pour intimider les Bretons. Le roi, feignant d'être offensé par ce refus, se saisit du prétexte, pour faire avancer ses armées jusqu'aux frontières de la Bretagne. L'affaire en restelà, pour cette fois.

Avaugour, le fils bâtard du duc, n'ayant probablement pas bien mesuré les conséquences de son entrée dans l'ordre de Saint-Michel, que cela le placerait sous la coupe du roi de France, ou imaginant que celui-ci lui accorderait des avantages plus importants que ceux que lui offre son père, commet l'erreur, grave, de devenir membre de l'ordre (Godefroy, 507). Il a probablement été l'objet de promesses de la part des Beaujeu, et n'a pas écouté les arguments, fort sages, de son père. La Borderie parle de son ambition malsaine (page 542), qui explique seule son attitude.

Après le déclenchement des hostilités, en 1487, la réunion des conspirateurs de Chateaubriand ayant eu lieu dans la première quinzaine du mois de mars, Avaugour, désobéissant au duc, ne rejoint pas les rangs de l'armée nationale. Comme Rohan, il va combattre son pays jusqu'au bout aux côtés des Français. Il en sera récompensé par Charles VIII. Mais quelle honte pour un tel fils ! Il se serait vendu à Charles VIII, moyennant une somme de 12 000 écus pour le comté de Montfort, et six hommes d'armes pour chacune de ses places. (Dictionnaire de ... Article rédigé par M. Prévost, page 827). Il reste des lettres, dit le rédacteur de l'article, rappelant ses services au roi, et demandant une haute situation en France. Après le mariage d'Anne de Bretagne, nous le verrons plus loin, il sera nommé, en 1494, lors du départ du roi en Italie, lieutenant général du roi dans le duché. Plusieurs seigneurs bretons, qui auraient dû refuser eux aussi d'entrer dans cet ordre français, tombent, dans ce piège, qui les met en grand péril d'avoir, en cas de conflit entre les deux pays, d'avoir à obéir au roi de France, alors qu'ils sont sujets du duc, leur prince naturel. François d'Avaugour est de ceux-là, avec le maréchal de Rieux, chef des armées bretonnes, et Jean de Rohan, ce qui est une grave faute à l'égard de leur pays.

En mars 1487, Avaugour introduit des Français dans la forteresse de Clisson. Cette trahison est d'une extrême gravité. Un mandement du duc François, daté du 11 mars 1487, ordonne à tous les nobles et les francs archers de Nantes de se rendre à Clisson pour réduire le château, Avaugour lui ayant refusé l'entrée (Archives de Loire-Inférieure, Registre de la Chancellerie ; Pélicier page). Le 16 avril 1487, il est destitué par son père de la capitainerie importante de Saint-Malo. (Morice III, Preuves, page 542).

« Le sieur d'Avaugour, que nous avons institué capitaine de Saint-Malo, s'est allié avec les sieurs de Rohan et de Rieux, qui détiennent notre ville de Redon à notre déplaisir, ont fait assemblée de gens pour nous mener en guerre et déjà encommencé de plusieurs façons et fait venir et entrer en notre duché un nombre de gens de guerre français ... (En conséquence, nous destituons le dit d'Avaugour de la capitainerie de Saint-Malo ... »

Il se rattrapera après l'annexion du duché par Charles VIII, qui le récompensera pour l'avoir rejoint. Il existe des preuves indiscutables de la trahison d'Avaugour, et des bénéfices qu'il en a retirés, outre le mépris universel (dictionnaire précité, page 827). Il est nommé lieutenant général du roi dans le duché, en 1494, et retrouve la capitainerie de Saint-Malo.

C'est ainsi que le roi de France récompense ceux qui ont trahi leur pays, sans qu'il lui coûte rien, avec des éléments du patrimoine breton.

Aujourd'hui, on les nomme membres du gouvernement, ou députés, ou sénateurs. Ceux-là sont payés avec les contributions des honnêtes citoyens bretons.

La France est éternelle, elle ne changera pas.

Cependant, des esclaves vont à pédalos, alors que les Bretons sont chez eux depuis plus de mille ans, supplier à genoux qu'on veuille bien écouter leur lamentations.

LOUIS MELENNEC

Bibliographie.

Chombart de Lauwe, pages 213, 214, 223.

Contamine Philippe, Brest 1982. ex- professeur d'histoire médiévale à la Sorbonne. Pages 207 à 227. **Questions d'histoire de Bretagne, 107^{ème} congrès national des sociétés savantes, Brest, 1982**, pages 207 à 227. Cette lettre passionnante, très longue, rédigée par le gouvernement breton, est un véritable exposé de ce que sont la Bretagne, sa Constitution, et sa philosophie politique.

Dictionnaire de ..page 827.

Longuemar Geoffroy de, François d'Avaugour.

Morice, III, Preuves, 534, 542, 543.

Pélicier, pages 133, 226.